

**CR de la Réunion de la commission Développement Durable  
27 avril 2011 à La Défense**

**Participants :** Philippe SERGENT responsable de la commission, Marie Jeanne MENRATH (ASCEE 75 AC), Cédric TAJCHNER (ASCEE 33) , Gisèle RUSSIAS (ASCEE 33) invitée en tant qu'expert - présents toute la journée  
Nathalie JONQUAIS (ASCEE 76) présente l'après midi

**Excusés :** Germaine VERPOEST adjointe, Christophe BEDART (ASCEE 56) Ludovic KAIRE (FNASCE)

**Ordre du jour prévu**

- 1. Point sur le précédent CR**
- 2. Bilan de la démarche DD lors du congrès**
- 3. Agenda 21 de la FNASCE**
- 4. Formation DD**
- 5. Obtention du label manifestation éco-responsable**
- 6. Appel à projets**

**1. Point sur le précédent compte-rendu :**

• **Retour sur l'appel à projets**

Philippe propose de communiquer sur l'appel à projet en précisant que cet appel porte sur toutes actions DD au sein de l'ASCE. Un article sera rédigé avec des exemples concrets (manifestation et fonctionnement d'une ASCEE).

**Cet article sera mis sur l'espace DD et en page d'accueil. L'article sera proposé pour la fin du mois.**

• **Rencontre DD du 9 mars**

Un bilan devra être fait pour être proposé au fil info. La publication paraît compliquée (trop tardive) mais il pourrait être ajouté cette rencontre dans le bilan du congrès pour le volet démarche.

• **Divers**

*Philippe demande un support de communication à destination des prestataires externes (ministère, chefs de service et partenaires financiers) et des asce. Concernant l'externe une plaquette de synthèse pourrait être faite en évitant de scinder par thème (sport, culture, entraide). Les volets qui pourraient être retenus sont les manifestations, les UA et les fonctionnements des ASCEE/FNASCE. Il faudra attendre les résultats du congrès pour préparer ce support. Pour le volet asce, l'espace DD du site internet fournira les outils et éléments.*

Ce point reste à traiter et devra être fait en fonction de l'évolution de l'agenda 21.

*Une demande a été faite par la CPC pour préparer une exposition ludique « sensibilisation développement durable » pour le musée de Vatan : voir avec la DICOM ; l'exposition doit exister. Gisèle regardera ce qui existe.*

Gisèle a transmis des liens vers des expos. La CPC se charge de monter l'exposition. Un

contact a été pris avec le chargé de communication de la DREAL Centre. Un prêt d'une expo de Y. A. Bertrand est actée. Une demande a également été faite à M. Ceres DDT 36, en attente de réponse.

## **2. Bilan de la démarche éco-responsabilité lors du congrès d'Arcachon :**

La difficulté réside dans l'application en continue de la démarche. Des points particuliers ont été plus mis en avant (sensibilisation, communication, économie de papier). D'autres ont été très peu abordés (gestion des déchets, économie des déchets).

Dans l'organisation du congrès, le DD a pu perturber le déroulement de l'AG. Ces points avaient cependant été vu avec Germaine (quizz, table ronde, ateliers, défis DD).

La variété des actions a pu montrer que le DD ne se résumait pas aux actions environnementales.

Gisèle et Cédric présentent une ébauche de fiche de retour d'expérience. Elle sera mise sur le site prochainement. Le modèle de fiche pourra être proposé pour les appels à projets.

Un bilan de la démarche DD sera à réaliser en fin d'année auprès des ASCEE afin de savoir si les associations ont fait évoluer leurs habitudes. Il sera réalisé avec l'envoi (enquête en ligne) d'un questionnaire et une présentation du projet de l'agenda 21 fédéral.

## **Bilan de l'atelier DD :**

L'atelier a été décomposé en 3 sous groupes : UA, fonctionnement et éco-manifestation.

**La restitution sera mise sur le site (espace DD).** Les exemples données sur les 5 finalités devront servir de base pour l'élaboration de l'agenda 21.

Il est proposé de restructurer la matière acquise lors du congrès et de ne pas diffuser les exemples obtenus. Ces éléments seront classés en fonction des 5 finalités (CGDD) et serviront de diagnostic à l'agenda 21.

## **3. Agenda 21 :**

La commission DD propose finalement d'élaborer un agenda 21 plutôt qu'un plan stratégique DD. Le thème, connu, pourra être valorisé auprès du ministère.

Cet agenda devra être conforme aux orientations stratégiques présentés au congrès.

Il est nécessaire de définir la trame de ce document puis de travailler avec le CDF et les DR sur les finalités (RDV pris pour le CDDR de septembre).

La trame devra être construite pour la réunion de juillet et communiquée fin aout pour les DR. Elle servira de trame pour le travail avec les DR. Les finalités devront être traduites en objectifs qui seront ensuite déclinés en engagement. Ces engagements porteront sur les 3 volets relevés : UA, le fonctionnement, les manifestations

Cette première approche sera alors présentée pour avis au CDF et CDDR.

Chaque membre travaillera sur une finalité :

Christophe : Finalité 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Philippe : Finalité 2 Protection de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Marie-Jeanne : Finalité 3 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Gisèle : Finalité 4 Épanouissement de tous les êtres humains

Cédric : Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Idem pour les démarches ; A développer en fonction de la structure ASCE/URASCE/Fédé et non en fonction des volets.

Christophe : Démarche 1 La participation des acteurs

Philippe : Démarche 2 L'organisation du pilotage

Marie-Jeanne : Démarche 3 La transversalité

Gisèle : Démarche 4 L'évaluation

Cédric : Démarche 5 La stratégie d'amélioration continue

Le travail portera principalement sur les finalités.  
Nathalie servira de relais auprès des DR.

#### **4. Formation DD :**

Cédric présente le devis de Meduli nature. Le contenu convient à la commission et devra être présenté pour accord financier de la CDF (1000€ pour les 2 jours). La formation aura lieu à Bordeaux pour la 1ere session. Le montage du dossier devra être vu avec Alain Hatton et Maryse. Une aide logistique est demandée à l'ASCEE 33. Gisèle se charge de faire la demande auprès du Président d'ASCEE. Une connexion internet sera nécessaire pour la formation.

La publicité pour cette formation devra être envoyée avant l'été.

#### **5. Obtention du label :**

L'accord de la commission d'attribution du label repose sur la présentation d'un dossier présentant la démarche à travers les 7 points. Un nouvel article sera mis sur le site. Ce texte sera transmis à la CPS pour diffusion aux ascee organisant un challenge en 2011 et 2012.

#### **6. Analyse de l'appel à projets :**

Les projets devront être spécifiques à la manifestation/action et au lieu et comporter des éléments concrets. Un dossier théorique entraînera une demande de renseignements complémentaires avant attribution de l'aide. Un dossier transmis à ce jour nécessitera des compléments afin de s'assurer du relevé des indicateurs annoncés.

Le dossier type transmis concerne des manifestations. L'appel à projet a bien été élargi à toutes actions DD. Une lettre de rappel sur l'appel à projet devra être renvoyée aux présidents (Philippe) en expliquant que la démarche n'est pas spécifique aux manifestations mais peut être élargie aux actions liées aux fonctionnements et aux UA. La démarche sera rappelée avec un lien sur le site.

La règle d'application des aides est la suivante :

Chaque rubrique (9 au total) est notée sur 5 points (notation comprise entre 0 et 5 points) soit 45 point maximum. Les appels à projets obtenant 30 points auront la totalité de l'aide (500 €). Cette aide sera dégressive en fonction du nombre de points obtenus entre 15 (200€) et 30. En dessous de 15, l'aide ne pourra être attribuée. 50% de l'aide sera attribuée lors de la validation du projet et 50% lors de la remise du bilan (à diffuser sur le site FNASCE).

- **Prochaine réunion le 5 juillet pour l'analyse des projets déposés**